

**République Française - Département de l'Yonne**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE COURSON LES CARRIERES (89500)**

Envoyé en préfecture le 07/02/2025  
Reçu en préfecture le 07/02/2025  
Publié le 10/02/2025  
ID : 089-218901254-20250204-D2025\_001-DE

Date de convocation :  
**28/01/2025**

Date d'affichage :  
**29/01/2025**

**Nombre de conseillers**  
Afférents au Conseil  
Municipal : **15**  
En exercice : **13**  
Présents : **10**  
Procurations : **1**  
Votants : **11**

**Séance du 04 février 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

**Présents :** Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, M. BREUILLÉ Dominique, M. FLORENTIN Maxence, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. FAUCHEUX Emmanuel, M. RAMEAU Pascal, M. CHERBUIN David, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs et M. VARLET Arnaud

**Absents avec pouvoir :** Mme CHOPARD-ANDRÉ Corinne a donné procuration à Mme THIEULENT Maryline.

**Absents non excusés :** Mme BARBEZ Camille, M. ANDRÉ Gildas.

Secrétaire de séance : M. VASSENT Frédéric.

**D2025-001 - Ouverture anticipée de crédits d'investissement**

Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1er janvier 2025 et le vote du budget, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite de 25% des crédits ouverts l'année précédente (article L1612-1 du CGCT).

Sur cette base, il est demandé au conseil d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2025 des crédits suivants :

**Budget communal**

Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2024 pour le compte 21318 « Autres Bâtiments publiques »	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2025 pour le compte 21318 « Autres Bâtiments publiques »
11 000 €	2 750 €
Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2024 pour le compte 2151 « Réseaux de voirie »	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2025 pour le compte 2151 « Réseaux de voirie »
187 033 €	46 758 €
Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2021 pour le compte 21568 « Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile »	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2025 pour le compte 21568 « Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile »
3 000 €	750 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés, -AUTORISE l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2025 des crédits ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*



Pour copie conforme,  
Maire, Maryline THIEULENT

Date de convocation :  
**28/01/2025**

Date d'affichage :  
**29/01/2025**

**Nombre de conseillers**

Afférents au Conseil  
Municipal : **15**

En exercice : **13**

Présents : **10**

Procurations : **1**

Votants : **11**

**Séance du 04 février 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

**Présents :** Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, M. BREUILLÉ Dominique, M. FLORENTIN Maxence, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. FAUCHEUX Emmanuel, M. RAMEAU Pascal, M. CHERBUIN David, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs et M. VARLET Arnaud

**Absents avec pouvoir :** Mme CHOPARD-ANDRÉ Corinne a donné procuration à Mme THIEULENT Maryline.

**Absents non excusés :** Mme BARBEZ Camille, M. ANDRÉ Gildas.

**Secrétaire de séance :** M. VASSENT Frédéric.

**D2025-002 - Achat d'un système de tonte**

Il est nécessaire de procéder au remplacement du système de tonte actuel devenu trop vétuste. Des demandes de devis ont été faites et sont en attente de réception.

Le Maire propose au conseil de définir le budget maximal alloué à cet investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,  
après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'autoriser une dépense TTC maximale de 30.000 € pour cet investissement,
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025,
- AUTORISE le Maire à signer l'offre et tous les documents correspondant à cette décision.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

*Pour copie conforme,  
Le Maire, Maryline THIEULENT*



République Française - Département de l'Yonne  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE COURSON LES CARRIERES (89560)**

Envoyé en préfecture le 07/02/2025  
Reçu en préfecture le 07/02/2025  
Publié le 10/02/2025  
ID : 089-218901254-20250204-D2025\_003-DE

SLOW

Date de convocation :  
**28/01/2025**

Date d'affichage :  
**29/01/2025**

**Nombre de conseillers**  
Afférents au Conseil  
Municipal : 15  
En exercice : 13  
Présents : 10  
Procurations : 1  
Votants : 11

**Séance du 04 février 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

**Présents :** Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, M. BREUILLÉ Dominique, M. FLORENTIN Maxence, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. FAUCHEUX Emmanuel, M. RAMEAU Pascal, M. CHERBUIN David, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs et M. VARLET Arnaud

**Absents avec pouvoir :** Mme CHOPARD-ANDRÉ Corinne a donné procuration à Mme THIEULENT Maryline.

**Absents non excusés :** Mme BARBEZ Camille, M. ANDRÉ Gildas.

**Secrétaire de séance :** M. VASSENT Frédéric.

**D2025-003 - RASED – Participation à l'achat de 2 outils d'évaluation**

La psychologue du RASED de Toucy / Courson a sollicité la commune pour l'acquisition de 2 outils indispensables à l'évaluation des enfants.

Le coût global de cet investissement étant de 1 642,74 € TTC, il est proposé que celui-ci soit réparti sur les 18 communes concernées, ce qui porterait le montant de participation de chacune des communes à 91,27 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,

après en avoir délibéré,

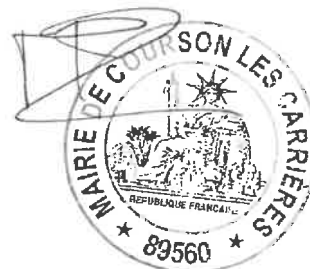
au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de participer à cette acquisition à hauteur de 91,27 € TTC

- AUTORISE le Maire à signer la convention de participation et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour copie conforme,  
Le Maire, Maryline THIEULENT



**République Française - Département de l'Y**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONS**  
**COMMUNE DE COURSON LES CARRIERES (8**

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 10/02/2025

ID : 089-218901254-20250204-D2025\_004-DE

SLOW

Date de convocation :  
**28/01/2025**

Date d'affichage :  
**29/01/2025**

**Nombre de conseillers**

Afférents au Conseil  
Municipal : 15

En exercice : 13

Présents : 10

Procurations : 1

Votants : 10

**Séance du 04 février 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

**Présents :** Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, M. BREUILLÉ Dominique, M. FLORENTIN Maxence, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. FAUCHEUX Emmanuel, M. RAMEAU Pascal, M. CHERBUIN David, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs et M. VARLET Arnaud

**Absents avec pouvoir :** Mme CHOPARD-ANDRÉ Corinne a donné procuration à Mme THIEULENT Maryline.

**Absents non excusés :** Mme BARBEZ Camille, M. ANDRÉ Gildas.

**Secrétaire de séance :** M. VASSENT Frédéric.

**D2025-004 - Ecole – Demande de subvention exceptionnelle pour une classe découverte – Classe de CM2**  
*M. Emmanuel FAUCHEUX ne prend pas part à cette délibération.*

Mme JOZON a pour projet d'emmener les 18 élèves de sa classe de CM2 en séjour de classe découverte qui s'articulerait autour de la dominante « Découverte du monde maritime et de la géographie à travers le Vendée-globe ».

Le coût prévisionnel global de ce projet est de 6 923,00 €, ce qui porte le coût par élève à 384,61 €.

La participation des familles étant fixée à 130 € et la coopérative scolaire étant en mesure de prendre en charge 127,61 €, il reste à financer 127 € par enfant.

9 enfants de Courson et 2 enfants bénéficiant d'une dérogation scolaire sont dans la classe de Mme JOZON.

La commune a donc été sollicitée par l'école pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 127 € par enfant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,  
après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 127,00 € par enfant, soit un total de 1 397,00 € pour les 11 enfants concernés, afin que cette classe découverte puisse avoir lieu,
- DIT que cette dépense sera inscrite au budget 2025,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

*Pour copie conforme,  
Le Maire, Maryline THIEULENT*



République Française - Département de l'Yonne  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**COMMUNE DE COURSON LES CARRIERES (89560)**

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 10/02/2025

ID : 089-218901254-20250204-D2025\_005-DE

Date de convocation : <b>28/01/2025</b>
Date d'affichage : <b>29/01/2025</b>

<b>Nombre de conseillers</b>
Afférents au Conseil Municipal : <b>15</b>
En exercice : <b>13</b>
Présents : <b>10</b>
Procurations : <b>1</b>
<b>Votants : 11</b>

**Séance du 04 février 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

**Présents :** Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, M. BREUILLÉ Dominique, M. FLORENTIN Maxence, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. FAUCHEUX Emmanuel, M. RAMEAU Pascal, M. CHERBUIN David, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs et M. VARLET Arnaud

**Absents avec pouvoir :** Mme CHOPARD-ANDRÉ Corinne a donné procuration à Mme THIEULENT Maryline.

**Absents non excusés :** Mme BARBEZ Camille, M. ANDRÉ Gildas.

**Secrétaire de séance :** M. VASSENT Frédéric.

**D2025-005 - Approbation du rapport de la CLECT 2024**

Lecture est donnée du rapport de la CLECT après rappel de son rôle.

Chaque conseiller l'a reçu préalablement et pu constater la répartition des produits.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,  
après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'ensemble du rapport de la CLECT ainsi que le montant dérogatoire d'attribution de compensation 2025,

- CHARGE le maire de signifier cette décision à Monsieur le Président de la CLECT et au Président de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

*Pour copie conforme,  
Le Maire, Maryline THIEULENT*



Date de convocation :  
**28/01/2025**

Date d'affichage :  
**29/01/2025**

**Nombre de conseillers**

Afférents au Conseil  
Municipal : 15

En exercice : 13

Présents : 10

Procurations : 1

Votants : 11

**Séance du 04 février 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

**Présents :** Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, M. BREUILLÉ Dominique, M. FLORENTIN Maxence, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. FAUCHEUX Emmanuel, M. RAMEAU Pascal, M. CHERBUIN David, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs et M. VARLET Arnaud

**Absents avec pouvoir :** Mme CHOPARD-ANDRÉ Corinne a donné procuration à Mme THIEULENT Maryline.

**Absents non excusés :** Mme BARBEZ Camille, M. ANDRÉ Gildas.

**Secrétaire de séance :** M. VASSENT Frédéric.

**D2025-006 - SDEY – Délibération permanente 2025**

Mme le Maire rappelle que la commune a délibéré le 29/04/2014 pour transférer la compétence éclairage public au SDEY et le 02/09/2016 pour transférer la compétence infrastructure de recharge pour véhicule électrique au SDEY. Elle rappelle que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne (SDEY) est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE) dans l'Yonne.

Elle informe le Conseil Municipal que les TRAVAUX sur le territoire de la commune, font l'objet de conventions définissant la répartition financière.

Les règles de la comptabilité publique, au travers de l'instruction M57 prévoient que l'engagement de l'organisme public doit rester dans la limite des autorisations budgétaires données par l'assemblée et demeurer subordonné aux autorisations, avis et visas prévus par les lois et règlements propres à chaque catégorie d'organisme public.

Chaque projet fait l'objet d'une convention sur laquelle figurent les pourcentages en fonction de la nature des travaux.

Mme le Maire propose d'accepter de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont inscrits dans le règlement financier du SDEY (en annexe le règlement voté le 16 décembre 2024 délibération N°108/2024) et de l'autoriser à signer toutes les conventions financières concernant les TRAVAUX de toute nature sur le territoire de la commune, lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 2 000,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,  
après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont indiqués dans le règlement financier du SDEY en vigueur au moment de la signature de la convention (règlement complet voté le 16 décembre 2024 (joint en ANNEXE de la présente délibération)).

- ACCEPTE de contractualiser dans les conditions exposées dans le règlement financier,

- ACCEPTE que les participations soient versées au SDEY dans les conditions décrites au règlement financier, notamment à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document afférent aux travaux, en particulier toutes les conventions financières concernant LES TRAVAUX sur le territoire de la commune lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 2 000,00 €.

- DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*



Pour copie conforme,  
Le Maire, Maryline THIEULENT

République Française - Département de l'Yonne  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
COMMUNE DE COURSON LES CARRIERES (89500)

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 10/02/2025

ID : 089-218901254-20250204-D2025\_007-DE

Date de convocation :  
**28/01/2025**

Date d'affichage :  
**29/01/2025**

**Nombre de conseillers**

Afférents au Conseil  
Municipal : 15

En exercice : 13

Présents : 10

Procurations : 1

Votants : 11

**Séance du 04 février 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

**Présents :** Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, M. BREUILLÉ Dominique, M. FLORENTIN Maxence, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. FAUCHEUX Emmanuel, M. RAMEAU Pascal, M. CHERBUIN David, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs et M. VARLET Arnaud

**Absents avec pouvoir :** Mme CHOPARD-ANDRÉ Corinne a donné procuration à Mme THIEULENT Maryline.

**Absents non excusés :** Mme BARBEZ Camille, M. ANDRÉ Gildas.

**Secrétaire de séance :** M. VASSENT Frédéric.

**D2025-007 - ATD – Convention pour l'étude de la réhabilitation de la maison annexe à la maison de santé**

Madame le Maire explique au conseil municipal que la commune envisage de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Agence Technique Départementale de l'Yonne pour la réhabilitation du bâtiment 2 place de l'église.

Il convient donc de passer une convention avec l'Agence Technique Départementale de l'Yonne afin de définir le contenu et les conditions de cette mission.

Le coût de cette prestation est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Phase	Eléments de la mission	Temps passé (jours)	Montant HT	TVA	Montant TTC
A	Aide à la décision	5,00	1 775,00	355,00	2 130,00
B	B1-Phase études préalables	3,00	1 065,00	213,00	2 178,00
	B2-Programme	4,00	1 420,00	284,00	1 704,00
<b>Totaux</b>		<b>12,00</b>	<b>4 260,00</b>	<b>852,00</b>	<b>5 112,00</b>

Honoraires pour participation à une réunion supplémentaire :

Coût à la journée		Estimation du temps passé	Coût total	
HT	TTC		HT	TTC
355,00 Euros	426,00 Euros	0.5 jours	177,50 Euros	213,00 Euros

Toute journée supplémentaire sera facturée dans les mêmes conditions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à 6 Pour, 3 Contre et 2 abstentions,

- ACCEPTE de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Agence Technique Départementale de l'Yonne pour la réhabilitation du bâtiment 2 place de l'église telle que détaillées ci-dessus,

- ACCEPTE les conditions financières de cette mission telles que définies ci-dessus,

- MANDATE Madame le Maire pour signer tout document afférent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.



Pour copie conforme,  
Le Maire, Maryline THIEULENT

510

Date de convocation :  
**28/01/2025**

Date d'affichage :  
**29/01/2025**

**Nombre de conseillers**

Afférents au Conseil  
Municipal : 15

En exercice : 13

Présents : 10

Procurations : 1

Votants : 11

**Séance du 04 février 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

**Présents :** Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, M. BREUILLÉ Dominique, M. FLORENTIN Maxence, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. FAUCHEUX Emmanuel, M. RAMEAU Pascal, M. CHERBUIN David, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs et M. VARLET Arnaud

**Absents avec pouvoir :** Mme CHOPARD-ANDRÉ Corinne a donné procuration à Mme THIEULENT Maryline.

**Absents non excusés :** Mme BARBEZ Camille, M. ANDRÉ Gildas.

**Secrétaire de séance :** M. VASSENT Frédéric.

**D2025-008 - Élargissement de la mise à disposition du logement meublé sis 1 rue d'Auxerre.**

Le Maire rappelle que par délibérations en date du 19/10/2017 et du 10/12/2018 le conseil municipal a décidé de mettre à disposition à titre gracieux le logement meublé sis 1 rue d'Auxerre aux étudiants dans le domaine médical.

Etant donné que ce logement reste vide une bonne partie de l'année, Mme le Maire propose que cette mise à disposition soit élargie aux personnes soudainement sans domicile du fait de la perte subite, imprévue et imprévisible de leur domicile.

Après avoir pris contact auprès des services de l'ADIL, Association Départementale d'Information sur le Logement, celle-ci peut se faire par la signature d'une convention d'occupation précaire.

Elle propose de limiter l'occupation à une durée maximale de 7 jours et de fixer la redevance pour cette occupation à 100 € les 7 jours, charges non comprises.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,  
après en avoir délibéré,

- DECIDE d'élargir la mise à disposition du logement meublé sis 1 rue d'Auxerre à Courson les Carrières, UNIQUEMENT aux personnes soudainement sans domicile du fait de la perte subite, imprévue et imprévisible de leur domicile,
- DIT que cette mise à disposition aura une durée maximale de 7 jours et qu'elle donnera lieu au versement d'une redevance fixée à 100 € pour les 7 jours à laquelle s'ajouteront les charges,
- AUTORISE le Maire à signer la convention d'occupation précaire et tous documents permettant l'application de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

*Pour copie conforme,  
Le Maire, Maryline THIEULENT*



**République Française - Département de l'Yonne**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE COURSON LES CARRIERES (89)**

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 10/02/2025

ID : 089-218901254-20250204-D2025\_009-DE

SLOW

Date de convocation :  
**28/01/2025**

Date d'affichage :  
**29/01/2025**

**Nombre de conseillers**

Afférents au Conseil  
Municipal : **15**

En exercice : **13**

Présents : **10**

Procurations : **1**

Votants : **11**

**Séance du 04 février 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

**Présents :** Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, M. BREUILLÉ Dominique, M. FLORENTIN Maxence, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. FAUCHEUX Emmanuel, M. RAMEAU Pascal, M. CHERBUIN David, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs et M. VARLET Arnaud

**Absents avec pouvoir :** Mme CHOPARD-ANDRÉ Corinne a donné procuration à Mme THIEULENT Maryline.

**Absents non excusés :** Mme BARBEZ Camille, M. ANDRÉ Gildas.

**Secrétaire de séance :** M. VASSENT Frédéric.

**D2025-009 - Adressage de la société « La Provençale »**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la société « La Provençale » a sollicité la commune afin que le chemin qui mène à ses locaux ait une dénomination.

En effet, afin de faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, il revient au Conseil municipal de choisir le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

Etant donné que ce chemin est noté « CR33 dit des fortes épines » sur les plans du cadastre, elle propose de dénommer ce chemin « Chemin des fortes épines ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,  
après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de dénommer le CR 33 « Chemin des fortes épines »,

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

*Pour copie conforme,  
Le Maire, Maryline THIEULENT*



SLOW

Date de convocation : <b>28/01/2025</b>
Date d'affichage : <b>29/01/2025</b>

<b>Nombre de conseillers</b>
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 13
Présents : 10
Procurations : 1
<b>Votants : 11</b>

### Séance du 04 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

Présents : Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, M. BREUILLÉ Dominique, M. FLORENTIN Maxence, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. FAUCHEUX Emmanuel, M. RAMEAU Pascal, M. CHERBUIN David, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs et M. VARLET Arnaud

Absents avec pouvoir : Mme CHOPARD-ANDRÉ Corinne a donné procuration à Mme THIEULENT Maryline.

Absents non excusés : Mme BARBEZ Camille, M. ANDRÉ Gildas.

Secrétaire de séance : M. VASSENT Frédéric.

### **D2025-010 – Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité- ATSEM**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de prolongement en congés de maladie d'une l'ATSEM, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité afin d'assurer les missions d'ATSEM à temps non complet à raison de 22,86 h/semaine, conformément à l'article L 332-23 1° du code général de la fonction publique.

Après avoir entendu le maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,

après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de créer un emploi non permanent d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- DIT que cet emploi non permanent est créé pour une période de 5 mois allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 aout 2025, à temps non complet et à raison de 22,86 h hebdomadaires,
- DIT que l'agent occupant ce poste devra justifier d'une expérience professionnelle en tant qu'agent de cantine, entretien des locaux, l'hygiène et la petite enfance,
- FIXE la base de la rémunération sur la grille indiciaire relevant du grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, échelon 1,
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail,
- DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget 2025.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*



Pour copie conforme,  
Le Maire, Maryline THIEULENT

**République Française - Département de l'Yonne**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE COURSON LES CARRIERES (89560)**

Envoyé en préfecture le 07/02/2025  
Reçu en préfecture le 07/02/2025  
Publié le 10/02/2025  
ID : 089-218901254-20250204-D2025\_011-DE

Date de convocation : <b>28/01/2025</b>
Date d'affichage : <b>29/01/2025</b>
<b>Nombre de conseillers</b>
Afférents au Conseil Municipal : <b>15</b>
En exercice : <b>13</b>
Présents : <b>10</b>
Procurations : <b>1</b>
<b>Votants : 11</b>

**Séance du 04 février 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

**Présents :** Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, M. BREUILLÉ Dominique, M. FLORENTIN Maxence, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. FAUCHEUX Emmanuel, M. RAMEAU Pascal, M. CHERBUIN David, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs et M. VARLET Arnaud

**Absents avec pouvoir :** Mme CHOPARD-ANDRÉ Corinne a donné procuration à Mme THIEULENT Maryline.

**Absents non excusés :** Mme BARBEZ Camille, M. ANDRÉ Gildas.

**Secrétaire de séance :** M. VASSENT Frédéric.

**D2025-011 - CDG 89 – Renouvellement de la convention de prise en charge des honoraires et frais médicaux**

La convention proposée par le Centre de Gestion de l'Yonne concernant la prise en charge des honoraires et des frais médicaux par le Centre de Gestion de l'Yonne dans le cadre du secrétariat des instances médicales et des modalités de remboursement par la commune est arrivée à expiration au 31/12/2024.

**Le Maire expose que :**

- Les honoraires et autres frais résultants des examens prévus au décret 87-602 sont à la charge du budget de la collectivité
- Toutefois le paiement peut être assuré par le CDG, les modalités de remboursement devront être définies par convention
- Par délibération en date du 27/01/2016 le Conseil d'Administration du CdG89 a souhaité assurer ce paiement afin d'éviter de voir diminuer le nombre de praticiens

Le Maire propose donc aux conseillers de resigner une convention pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. Au vu des éléments ci-dessus,

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,  
après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents,

- AUTORISE le Maire à signer la convention de prise en charges des honoraires et des frais médicaux par le Centre de Gestion de l'Yonne et d'en accepter les conditions.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrieres, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

*Pour copie conforme,  
Le Maire, Maryline THIEULENT*



**République Française - Département de l'Yonne**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE COURSON LES CARRIERES (89560)**

Envoyé en préfecture le 10/02/2025  
Reçu en préfecture le 10/02/2025  
Publié le 10/02/2025  
ID : 089-218901254-20250204-D2025\_012-DE

Date de convocation :  
**28/01/2025**

Date d'affichage :  
**29/01/2025**

**Nombre de conseillers**

Afférents au Conseil  
Municipal : **15**

En exercice : **13**

Présents : **10**

Procurations : **1**

Votants : **11**

**Séance du 04 février 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

**Présents :** Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, M. BREUILLÉ Dominique, M. FLORENTIN Maxence, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. FAUCHEUX Emmanuel, M. RAMEAU Pascal, M. CHERBUIN David, Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs et M. VARLET Arnaud

**Absents avec pouvoir :** Mme CHOPARD-ANDRÉ Corinne a donné procuration à Mme THIEULENT Maryline.

**Absents non excusés :** Mme BARBEZ Camille, M. ANDRÉ Gildas.

**Secrétaire de séance :** M. VASSENT Frédéric.

**D2025-012 - Désignation d'un représentant de la commune auprès de divers organismes**

Etant donné la démission de M. HEUNINCK Gilbert de son poste de conseiller municipal, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un nouveau délégué de la commune au sein du conseil d'administration de l'EHPAD de Courson et du conseil d'administration de la commission syndicale pour l'administration des biens indivis entre les communes de Courson et Fontenailles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,  
après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents,

- DESIGNÉ M. FAUCHEUX Emmanuel en tant que délégué de la commune auprès de l'EHPAD de Courson,

- DESIGNÉ Mme THIEULENT Maryline en tant que délégué de la commune auprès de la commission syndicale pour l'administration des biens indivis entre les communes de Courson et Fontenailles.

*Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

*Pour copie conforme,  
Le Maire, Maryline THIEULENT*

